

Université Paul Valéry - Montpellier

Travaux dirigés

d'Expression écrite et orale

Licence de langues et cultures étrangère et régionales

1^{ière} année-1^{er} semestre

Cours coordonné par Anne Adras

Année universitaire 2011-2012

EXPRESSION ORALE

Séance 1 –Présentation, communication, langue, parole, discours

Définitions préalables

Ce cours a pour objectif de vous transmettre les notions principales servant à l'observation, à l'identification et à la pratique de la communication orale. Pour ce faire nous allons éclaircir certaines notions qui peuvent apparaître au prime abord évidentes mais qui présentent quelques difficultés de définition. Nous délimitons ici de manière très synthétique les définitions de la communication, de la langue, de la parole, du discours et de l'oral.

1-Qu'entend-on par communication ? On parle de situation de communication lorsqu'il y a échange de messages entre des participants qui interagissent soit directement, soit en différé. La communication s'élabore entre deux versants : un émetteur (locuteur, énonciateur...) qui prend en charge la production encodée du message et un récepteur (allocutaire, destinataire...) qui se charge de décoder ce message selon ses compétences, son appartenance sociale et culturelle mais aussi ses représentations (du cadre de l'échange, de l'échange, de lui-même ou de l'émetteur). Sans entrer dans les détails, qui d'ailleurs remettent en question cette définition (à travers notamment, l'étude des interactions verbales que nous verrons plus loin), on peut, tout de même, signaler que toute communication procède de conditions et de fonctions que Jakobson définit au nombre de six pour chaque catégorie. Pour qu'il y ait communication **six facteurs** sont nécessaires : un contexte (qui conditionne la situation de communication), un émetteur, producteur d'un message à destination d'un destinataire, un contact, un code commun et un message. Chaque facteur est en relation avec une des **six fonctions** qui sont : la fonction référentielle (qui vise à représenter l'objet du message), la fonction émotive (état dans lequel se trouve l'émetteur producteur du message), la fonction conative (agit sur le récepteur), la fonction phatique (maintient le contact), la fonction métalinguistique (fonction du langage à se représenter lui-même), enfin la fonction poétique (qui relève de l'organisation du message). Ce type de définition est utile à introduire certaines observations mais il faut se garder de trop les figer. Les études récentes ont montré à quel point les systèmes de communication pouvaient être plastiques et échapper à toutes formes de classifications préétablies.

2-Langue, parole et discours ? Lorsque l'on emploie le terme de **langue**, on fait référence à un phénomène global appuyé sur des systèmes interdépendants et combinatoires que sont le lexique (les mots se définissant les uns par rapport aux autres), la phonologie par laquelle se combinent les sons, la morphologie (structure et organisation des unités de sens que sont les mots, les phrases, les textes et les discours), la syntaxe par laquelle s'effectue les combinaisons des mots entre eux pour former des phrases. La langue est un phénomène social dont la stabilité ou les variations dépendent de l'usage que les sujets parlant en font. Ainsi, **la parole** s'oppose-t-elle à la langue dans le sens où elle relève d'une production individuelle. Langue et parole ne sont pas autonomes mais en perpétuelle interaction. La langue est sans cesse retravaillée par la parole à travers les différents réglages sociaux dont elle fait l'objet (on pense immédiatement aux modifications que la langue de la banlieue a produites sur la langue française ces dernières années, où le verbe d'emprunt arabe, *kiffer/kifer* est entré dans

le dictionnaire). Le terme de parole a progressivement été abandonné par les disciplines qui s'occupent d'observer les faits linguistiques au profit du terme discours qui implique une dimension sociale tout autant qu'individuelle. **Le discours** se caractérise par la présence de la subjectivité de l'énonciateur et s'oppose au récit historique qui semble caractérisé par l'absence de marques subjectives (ces marques sont principalement représentées par certains déictiques comme la classe des pronoms personnels où les formes de la personne-je, tu, nous, vous s'opposent aux formes de la non-personne il, elle, ils, elles, on-de manière nuancée). L'énonciateur est la personne qui transforme, actualise, la langue en discours (passant du système virtuel de la langue à la réalité de la parole dans l'interaction). La linguistique de l'énonciation a fait sienne l'étude des phénomènes par lesquels un locuteur actualise la langue. Elle observe de quelle manière il met en scène sa propre voix, et de façon plus ou moins implicite d'autres voix que la sienne dans son discours. Ce dernier phénomène est identifié par Bakhtine sous le terme de **dialogisme**. Il concerne toute participation discursive autre au sein du discours d'un locuteur. Ce peut être une présence consciente et régulée par la voie de la citation, mais ce peut être aussi un phénomène implicite par le fait de l'utilisation inconsciente des mots des autres. Ainsi peut-on considérer que tout discours est chargé de la présence des autres. Par ailleurs, l'analyse conversationnelle met l'accent sur les situations réelles et sur l'influence mutuelle des interactants.

3-Qu'est-ce que l'oral ? La notion d'oral vise toutes les communications humaines sous forme vocale, qu'elles soient en face à face ou différée et retransmises par un canal qui peut être un média (radio, télévision), une télécommunication ou un enregistrement sur différents supports à des fins de rediffusion avec ou sans image. Certains genres du discours n'existent qu'à l'oral ou se situent majoritairement à l'oral : débat, conversation spontanée, échanges quotidiens fondés sur des actes précis (service, indication d'itinéraire, interaction en situation d'apprentissage, échange familial, professionnel...). L'oral peut résulter de situations de production/réception différentes : lecture, récitation, reformulation d'un discours préalablement mémorisé ou rédigé ou au contraire produit de manière spontanée. Pour autant, l'oral tend à être considéré comme une variété du discours humain sous évaluée à cause de la prééminence du modèle de l'écrit considéré comme vecteur des normes linguistiques. En littérature, lorsque les particularités d'élocution d'un personnage sont présentées, c'est presque toujours pour en signifier la marginalité (cf : mise en spectacle des accents régionaux chez Maupassant).

L'oral se caractérise par des unités sonores minimales (phonèmes) mises en œuvre par le support vocal, lui-même conditionné à la dimension rythmique des phrases et groupes de phrases en œuvre dans l'intonation. La communication orale relève d'un niveau d'observation phonétique (observation des sons) et prosodiques (observation des rythmes) tout autant qu'énonciatif (observation de la place du sujet parlant par rapport à son discours).

L'interaction verbale spontanée (conversation quotidienne) ou formelle (interview, débat télévisé) est l'objet fondamental de la communication orale. Elle se caractérise par deux aspects : sa structure dialogale, composée de tours de paroles successifs et des jeux d'influences mutuelles qu'exercent les uns par rapport aux autres les différents participants à un échange. Ainsi, coopération et/ou conflit interpersonnels participent constamment au

système de l'échange. La nature modulable du contenu d'un discours oral informel transparaît lorsque l'on observe l'emploi d'un terme particulier qui, selon le locuteur, peut se charger de sens différents. En effet, celui-ci entre dans des jeux d'évaluation ou des positionnements argumentatifs distincts susceptibles d'infléchir sa définition vers une interprétation individuelle (prenez pour exemple les multiples sens ou interprétations que le syntagme *gagner de l'argent* peut produire en interaction sans parler de sa traduction anglophone *to make money* qui relève d'un fait culturel).

D'autre part, la production du discours oral s'appuie sur le couple mémoire/anticipation de manière à ce que les locuteurs d'un échange conservent une cohésion à leur discours. Le locuteur en mémorisant un fragment énoncé le maintient en relation avec la suite du système. L'observation des phénomènes de communication orale prend en compte la dimension gestuelle tout autant que prosodique et doit considérer l'environnement social et culturel dans lequel se situe l'échange. Le statut des interlocuteurs conditionne des attentes spécifiques à tel ou tel genre de l'oral qui se matérialise dans des rituels attendus selon la situation de communication (formules de politesse variable selon certaines normes hiérarchiques). L'objet de notre cours vise à observer des phénomènes de la langue fréquents à l'oral mais intervenant tout aussi bien à l'écrit (niveaux de langue, organisation thème/rhème, cohésion textuelle, discours rapportés). Ensuite, nous aborderons des formes de communication orales formalisées voire institutionnalisées telles que la conférence, la délibération juridique, le journal télévisé l'interview.

Exercices en classe et maison

Séance 2- Langue, grammaire, norme, niveaux de langue, variation, évolution

1 -Norme, niveaux de langue

La langue n'est pas homogène : *voiture* et *bagnole* ne sont pas de simples synonymes. L'un est senti, par tout usager, comme *normal*, l'autre comme *relâché*. Implicitement, notre sentiment linguistique pose *des niveaux de langue différents*, appréhendés en fonction d'une norme. Cette norme, que nous nommerons *norme scolaire* pour faire vite, progressivement acquise par l'enfant, notamment au cours de sa scolarité, légitime un niveau de langue ("il faut dire"), et invalide les autres ("il ne faut pas dire"), sans bien sûr, pour autant, les faire disparaître. Un simple exemple : la norme scolaire exige la négation en *ne ... pas*, qui n'est réalisée ainsi que dans à peine 5 % des occurrences à l'oral. Il convient donc de distinguer *la langue et la norme*.

2-Langue, grammaire

La grammaire d'une langue est l'ensemble des règles qui définissent les unités et les combinaisons entre les unités de cette langue. Tout système linguistique dispose donc d'une grammaire que l'enfant apprend *implicitement*. La grammaire scolaire (et les recherches grammaticales et linguistiques des spécialistes) est une tentative *d'expliciter* ces mécanismes grammaticaux que chaque locuteur d'une langue maîtrise (plus ou moins parfaitement). La grammaire d'une langue peut être analysée en différentes composantes :

- (a) — composante *lexicale* : ensemble des unités porteuses de sens
- (b) — composante *sémantique* : le sens de ces unités
- (c) — composante *morphologique* : ensemble des formes sous lesquelles se présentent les unités
- (d) — composante *syntaxique* : ensemble des règles de combinaison des unités entre elles
- (e) — composante *phonique* : ensemble des sons d'une langue et leurs combinaisons
- (f) — composante *graphique* (si la langue est écrite) : ensemble des lettres et leurs combinaisons.

3- Norme et niveaux de la grammaire

La norme et la variation par rapport à elle sont présentes à tous les niveaux de la grammaire. Quelques exemples :

— phonologie : le dictionnaire *Robert*, lorsqu'il transcrit les mots en Alphabet Phonétique International (désormais A.P.I.), n'indique pas le e sourd. La norme du français standard légitime un parler (*grosso modo* celui du Nord de la France) qui amuit les e sourds, et illégitime les pratiques occitanophones qui réalisent ce phonème.

— syntaxe : cf. l'exemple de *ne ... pas*.

— sémantique : l'emploi d'*amener* à la place d'*apporter* est une "faute" sémantique : "j'ai amené un livre".

— orthographe : l'accord du participe passé.

— morphologie : beaucoup de gens, par analogie, assurent la cohérence du paradigme du verbe *dire* en remplaçant la forme normée *dites* par la forme plus attendue *disez*.

— lexicologie : songez aux nombreux mots familiers doublant le terme normé : *argent/fric*, *gendarme/flic*, ...

La *norme scolaire* est plus ou moins respectée selon les *groupes sociaux* (la langue reflète alors la fracture de la société en classes, la norme étant l'expression d'un rapport de force, d'un pouvoir), mais aussi selon les *situations de communication* : tâchez de la respecter lorsque vous passez une épreuve, ... n'ayez crainte de vous en éloigner dans les situations quotidiennes que ne règle pas la formalité de la situation d'examen.

4- Variétés, variation, hétérogénéité

Plutôt que de *niveaux de langue*, on parle souvent, en sociolinguistique, de *variétés*. Une langue semble donc constituée de variétés : *populaire*, *soutenue*, etc. Or la réalité linguistique est beaucoup plus compliquée : une même parole use de variétés différentes, elle apparaît comme hétérogène. Ce que l'on peut expliquer globalement et dialectiquement de la sorte : des forces de diversification (centrifuges) traversent toute langue. Elles créent de l'hétérogène, de la variation. Ces forces entrent en conflit avec des forces opposées d'unification (centripètes) qui visent à l'homogénéisation, à laquelle elles ne parviennent jamais. La solution à ce conflit, ce sont pratiquement les variétés, ni tout à fait *même(s)*, ni tout à fait *autre(s)*, et plus finement l'hétérogénéité de toute parole. Si dans une langue, les forces centrifuges l'emportent alors la langue donne naissance à plusieurs langues : ainsi le latin a donné naissance aux : castillan (espagnol), catalan, français, galicien, italien, occitan, portugais, romanche. Sous nos yeux, l'américain tend à devenir une langue et plus seulement une variété de l'anglais. Il en va de même du brésilien vis à vis du portugais. On pourrait dire qu'une langue, c'est une variété qui a réussi ... Du point de vue des locuteurs, il y a tendanciellement compréhension entre variétés de la même langue, et tendanciellement incompréhension entre langue issues d'une même langue mère.

5- Variétés et hiérarchisation

D'un strict point de vue linguistique, les variétés d'une même langue sont tout aussi fonctionnelles les unes que les autres. Mais l'usage social fait que, globalement, la/les variété(s) employées par les couches sociales inférieures sont dévalorisées, celle(s) employée(s) par les couches sociales supérieures sont valorisées. Le jugement de valeur sur telle prononciation ("c'est pas bien", "c'est laid"), n'a aucune objectivité ; il procède de la hiérarchisation sociolinguistique des différentes variétés.

La norme, — celle du standard qu'enseigne l'école —, est une variété légitimée qui dispose de moyens et d'institutions (l'école, l'Académie française) pour son imposition. On peut très schématiquement distinguer *norme*, *hypernorme*, *hyponorme* :

hypernorme (soutenu, littéraire, archaïque) ----- norme ----- Hyponorme (argot, familier, relâché, etc.)

Le texte littéraire est le plus souvent normé, parfois hypernormé. Mais il peut faire le choix de l'hyponorme. L'école qui fonctionne à la norme, place en situation défavorable les enfants qui, de par leur appartenance sociale, ne maîtrisent pas (bien) cette variété.

6- La variation et ses causes

L'hétérogénéité de la langue est à mettre en relation avec l'hétérogénéité du groupe qui la parle (on parle de *co-variance*). Différents facteurs produisent de la variation, notamment et principalement :

— l'appartenance régionale. La prononciation du français n'est pas identique à Brest, Paris, Strasbourg et Perpignan, du fait des différents substrats. On parlera de variation *diatopique* ou *dialectale* ;

— l'appartenance sociale. Un ouvrier ne parle pas comme un directeur. Il convient toutefois d'éviter l'approche mécaniste (il existerait des "langues de classe"). On parlera de *variation sociolectale*.

— l'appartenance à une classe d'âge — voire à un sexe. Songeons au langage branché des jeunes par exemple. On n'a pour l'heure pas de terme spécifique pour nommer ce type de variation ;

— l'appartenance ethnique : le français *beur*, le français *pied-noir*. On parlera de *variation ethnolectale*.

— la variation peut aussi être produite par le type d'interaction : elle ne relève pas alors d'une dimension identitaire (classe, âge, sexe, région, ethnie) mais est à mettre en relation avec la situation dans laquelle se produit l'interaction verbale. Un même individu n'utilise pas une seule et même variété selon qu'il s'adresse à son chien, à son copain, à son supérieur hiérarchique. C'est dire que chaque locuteur maîtrise en principe plusieurs variétés et qu'il adapte son langage à la situation et à l'interlocuteur. Il y a *faute de style* lorsque le locuteur n'effectue pas ce réglage selon les normes sociales tacites en vigueur. Un exemple : lors d'une inscription dans les groupes de TD, une étudiante que je ne connais ni d'Eve ni d'Adam me dit qu'elle ne veut pas s'inscrire dans le groupe le plus matinal parce qu'elle "habite à plus de 80 bornes de Montpellier"...

7- Variation et changement linguistique

C'est parce qu'il y a variation en *synchronie* qu'il y a changement en *diachronie*. Une langue qui ne connaîtrait pas la variation (nous avons vu que c'était impossible) n'évoluerait pas. Une approche purement diachronique masque souvent ce fait : ainsi p. ex., on peut dire, selon ce

point de vue, que, au niveau du lexique, *chef* a été remplacé par *tête*. Mais pour que cette substitution ait pu se produire, il a fallu un état synchronique de langue — le bas latin — où le terme normé *caput* était doublé du terme *testa* (amphore), relevant d'une autre variété, qui entraînait en concurrence avec lui.

Le changement diachronique s'effectue d'ailleurs souvent de l'hyponormé vers l'hypernormé, en passant par la norme. Ainsi en bas-latin, *caput* était la norme, *testa* l'hyponorme. A l'époque actuelle, *tête* est devenu la norme (passage de l'hyponorme à la norme) ; *chef* relève de l'hypernorme (passage de la norme à l'hypernorme), cependant que l'on trouve, en hyponorme : *bobine*, *tronche*, etc. Tirons, par jeu, des plans sur la comète de la langue française : peut-être que dans 10 siècles, *chef*, archaïque, sera passé à la poubelle de l'histoire ; que *tête* sera hypernormé, ... et que *tronche* sera devenu normé...

Prenons un autre exemple, relevant de la morpho-syntaxe : l'usage de l'imparfait du subjonctif, normé il y a encore peu — les enseignants devaient faire corriger : *je voulais qu'il vienne* dans les copies en *je voulais qu'il vînt* — est maintenant hypernormé.

En somme, selon ce cycle, la faute est l'avenir de la langue (pour détourner un vers célèbre d'Aragon : « la femme est l'avenir de l'homme »).

Etablir une fiche synthétique = la communication, les niveaux de langue

Exercices en classe et maison – correction en début de séance suivante

Séance 3- l'organisation du discours (1) progressions thématiques

Nous abordons, dans les deux prochaines séances, quelques notions dont l'objectif est d'éclairer certains principes d'organisation des discours, soient-ils écrits ou oraux. Par organisation, nous entendons deux facteurs fondamentaux dans la compréhension de toute communication : cohérence et cohésion. La cohérence concerne l'organisation et l'enchaînement logique des idées par exemple par la mise en pratique des progressions thématiques. La cohésion concerne les systèmes d'association des termes entre eux pris en charge, entre autre, par les systèmes d'anaphore et de cataphore.

1-Sujet / prédicat

La logique classique et la grammaire de Port-Royal interprétaient la structure bipartite GN -- GV (groupe nominal -- groupe verbal) des phrases déclaratives, comme un jugement qui se décomposait en deux parties complémentaires ; la première, appelée *sujet*, étant à la fois le point de départ et le support référentiel de l'opération dynamique de jugement ; la seconde, appelée *prédicat*, constituant l'apport sémantique (propriété, état, procès, etc.) que le jugement prédique du sujet. C'est la distinction « *sujet/prédicat* » (étymologiquement, le latin « *subjectum* » désigne ce qui est posé au-dessous, ce qui se trouve à la base et sur quoi l'on s'appuie).

La dimension informationnelle et communicative des notions de thème et de rhème (ou propos) n'a pas vocation à se limiter au cadre de l'énoncé-phrased. La disposition des thèmes et des rhèmes relève de la gestion de l'apport d'information et, à ce titre, elle a une dimension transphrastique et textuelle dont nous allons maintenant parler. Les diverses sortes d'enchaînement des thèmes et rhèmes définissent des types de progressions textuelles à l'échelle du paragraphe (qui est une unité typographique, non une unité linguistique), à l'échelle de la séquence, voire du texte en son entier. Nous allons les présenter de manière synthétique dans ce cours.

2-Progression à thème constant :

Un même thème (information 1^{ère}) commande plusieurs énoncés successifs et reçoit donc plusieurs rhèmes (apport d'information) différents. Ce type de progression est fréquent dans les textes narratifs, dans certains textes descriptifs qui, à travers leurs propos successifs, développent à partir d'un thème fixe l'information jugée nécessaire. On le rencontre aussi dans les textes argumentatifs.

Énoncé 1 = (Th1 — Pr1) ; É2 = (Th1 — Pr2) ; É3 = (Th1 — Pr3) ; etc.

« *Il a mis le café / dans la tasse / Il a mis le lait / Dans la tasse de café / Il a mis le sucre / Dans le café au lait...* » (Séquence narrative qui, dans un célèbre poème de Prévert, se prolonge jusqu'à « *Il a refermé la porte et il est parti* ») ; ici, le pronom anaphorique « *il* » assure la constance du thème à partir duquel sont apportées des informations qui se succèdent en autant de propos renouvelés.

« *Cette première pièce exhale une odeur sans nom dans la langue, et qu'il faudrait appeler l'odeur de pension. Elle sent le renfermé, le moisi, le rance ; elle donne froid, elle est humide au nez, elle pénètre les vêtements ; elle a le goût d'une salle où l'on a dîné ; elle pue le service, l'office, l'hospice.* » (Balzac, *Le père Goriot*, cité par Riegel, p. 608). Dans cette séquence descriptive construite sur le thème central « *Cette première pièce* », le pronom anaphorique « *elle* » représente le thème constant à partir duquel sont introduites des actualisations diverses (odeur, sensation de froid, goût ou aspect général) qui ont en commun une même orientation axiologique négative. La description se charge d'une dimension très dépréciative.

3-Progression linéaire :

À partir d'un thème initial est introduit un premier rhème, qui fournit, par reprise totale ou partielle, le thème de la phrase suivante ; ce nouveau thème reçoit à son tour un second rhème, lequel donne, à la phrase suivante, un troisième thème, etc.

(Th1 — Rh1); É2 = (Rh1 = Th2 — Rh2 ; É2 = (Rh2 = Th3 — Rh3) ; ...

« Jeanine dit :

Sur la mer, il y a *un bateau*,

dans le bateau, il y a *une chambre*,

dans la chambre, il y a *une cage*

dans la cage, il y a *un oiseau*

dans l'oiseau il y a *un coeur*. » M. Schwob (*Le livre de Monelle*)

Cette séquence de type descriptif se caractérise par une loi d'engendrement rigide et « naïve ». Les thèmes sont posés au moyen d'anaphores (reprises) lexicales strictement fidèles au propos précédent.

Toutefois, le passage du rhème 1 au thème 2 ne se fait pas toujours terme à terme. Il peut s'opérer par déduction ou recatégorisation, comme dans ce passage d'une séquence narrative :

« Ce fut comme *une apparition*. Elle était assise au milieu du banc, toute seule ; ou du moins il ne distingua personne dans l'éblouissement que lui envoyèrent ses yeux. » (Flaubert, *l'Education sentimentale*).

La progression linéaire simple intervient aussi bien dans la construction des séquences narratives que dans celle des séquences descriptives ou argumentatives.

4-Progression à thèmes dérivés :

À la base de nombreux textes descriptifs, elle s'organise à partir d'un « hyperthème » (thème principal), dont les thèmes de chaque phrase représentent un élément particulier.

É1 = (HyTh — Rh1) ; É2 = (HyTh >> Th2 — Rh2) ; É3 = (HyTh >>> Th3 — Rh3) ;

É4 = (HyTh >>>> Th4 — Rh4) ; etc.

« *Deux parties de billard* (HyTh) étaient en train. *Les garçons* (Th2 dérivé de HyTh) criaient les points ; *les joueurs* (Th3 dérivé dérivé de HyTh) couraient autour des billards encombrés de spectateurs. *Des flots de fumée de tabac* (Th4 dérivé de HyTh), s'élançant de la bouche de tous, les enveloppaient d'un nuage bleu. » Stendhal, *Le rouge et le noir*

Dans cet exemple, la première phrase met en place l'hyperthème, à la manière d'un titre : « parties de billard ». Les thèmes des phrases suivantes en représentent chacun un aspect particulier (« les garçons », « les joueurs »).

Un texte, même court, peut mêler plusieurs sortes de progressions thématiques.

Exercices en classe et maison – correction en début de séance suivante

Séance 4 - L'organisation du discours (2) anaphores et cataphores

1-Introduction

Lorsqu'on étudie les faits linguistiques qui contribuent à la cohérence textuelle, on ne peut manquer de constater l'existence, dans tout texte, de *reprises d'autres unités du co-texte* (environnement plus ou moins immédiat des différentes unités du texte). Les outils de ces procédures de reprise peuvent être pronominaux ; mais il peut s'agir aussi de syntagmes nominaux. Ces phénomènes de reprise ou d'annonce peuvent être internes à la phrase, mais ils peuvent aussi contribuer à lier les phrases entre elles. À ce titre, ils participent à la construction de la cohérence textuelle, ils contribuent à assurer la progression du texte.

2-Anaphore et cataphore :

La reprise d'un terme instaure dans le discours une relation de dépendance orientée soit vers le co-texte antérieur (avant le mot), soit vers le co-texte postérieur (après le mot) : dans le premier cas, le terme reprend un syntagme source, aussi appelé antécédent, et l'on parle d'*anaphore* ("ana" = vers le haut, en amont) ; dans le second, le terme annonce un syntagme source, et l'on parle de *cataphore* ("cata" = vers le bas, en aval).

L'énoncé : "*Mon voisin a un chien ; cet animal s'appelle Johnny.*" comporte une anaphore ("*cet animal*") dont l'antécédent est "*un chien*". Tandis que l'énoncé : "*Alors qu'il circulait sur la départementale 920, entre Prades-le-Lez et Saint Mathieu de Trévières, jeudi vers 1h30, Lucien Dupont, 22 ans, a perdu le contrôle de sa voiture...*" offre un exemple de cataphore, le pronom "*il*", dont la source est le syntagme "*Lucien Dupont*".

Les anaphores sont statistiquement plus nombreuses que les cataphores. Mais il faut éviter une confusion terminologique : en rhétorique (qui concerne les figures de style), l'anaphore désigne une figure de répétition particulière, en début d'énoncé ou en début de proposition : "*Madame se meurt, Madame est morte*" (Bossuet) ; "*Tout s'éclaire, tout s'anime, tout respire le printemps*" (auteur inconnu) sont des anaphores rhétoriques.

Il s'agit là de simples répétitions lexicales, à une position particulière dans la phrase. Il faut les distinguer de l'anaphore grammaticale, telle qu'elle vient d'être définie.

3-La relation anaphorique ou cataphorique :

Anaphores et cataphores définissent, dans un texte, dans un discours, des *chaînes de référence* qui contribuent à la cohésion et à la progression textuelles. Cette relation repose sur trois critères intuitifs :

- ✓ *la dépendance sémantique* : un terme ou un syntagme B ne peut être interprété à lui seul, c'est-à-dire que son sens ne peut être saturé sans renvoyer à un autre segment prélevé dans le cotexte, l'antécédent ou source ;
- ✓ *le recrutement d'une source sémantique* qui peut être un syntagme nominal, un pronom, un adjectif, un verbe, un segment d'énoncé ou un énoncé complet : "Il n'est pas né, celui qui me fera acheter des actions Vivendi." (la source est un pronom) ; "Marie est-elle heureuse? — Elle semble *l'être*, en tout cas." (la source est un adjectif) ; "Positiver, positiver? Je *le* voudrais bien." ou "Il répondit simplement, comme il *aurait fait* dans des circonstances moins impressionnantes." (la source est un syntagme verbal) ; "Pourquoi ne m'avez-vous pas dit que le vol était retardé de trois heures? Si je *l'avais* su, j'aurais pris tout mon temps pour arriver à l'aéroport." (la source est une sous-phrase ou proposition) ; "Je dois corriger cinq cents copies en une semaine : *cette idée* me donne le cafard." (la source est un énoncé entier) ;
- ✓ *la reprise* de l'antécédent ou de la source dans l'interprétation du terme anaphorique ou cataphorique. Cette reprise peut se faire *en co-référence* (le terme source est repris avec

la même référence) : "Emma prit le bras de Rodolphe ; *il la* reconduisit chez *elle*." Ici, le pronom "il" est coréférent au nom propre "Rodolphe", le pronom "elle" au syntagme nominal "Emma".

4-Anaphores et cataphores nominales, pronominales, adverbiales, verbales, adjectivales :

Il est d'usage de les classer en fonction de la catégorie de l'outil anaphorique. Les anaphores étant le plus fréquemment nominales ("*cet animal*") ou pronominales ("*il*"), on commencera par les cas plus rares d'anaphore adverbiale, verbale ou adjectivale.

Anaphore adverbiale : L'outil en est principalement l'adverbe "là" ou « ainsi ». Dans l'énoncé suivant, "là" est anaphorique : "Entrons dans cette galerie, c'est *là* qu'on a crié." (Musset, *On ne badine pas avec l'amour*).

Anaphore/cataphore verbale : Le verbe "faire" est apte à représenter un syntagme verbal antécédent : "Je t'aimais inconstant, qu'*aurais-je fait* fidèle!" (Racine, *Andromaque*). Ou en emploi cataphorique : "De même qu'il avait *fait* dix minutes auparavant, il tenta à nouveau de l'embrasser."

Anaphore/cataphore adjectivale : C'est le morphème adjectival "tel" qui est alors l'outil de l'anaphore ou de la cataphore. Dans l'énoncé suivant, il est en emploi cataphorique : "*Telle* est la loi de l'univers : / Si tu veux qu'on t'épargne, épargne aussi les autres" (La Fontaine). Et il en existe bien sûr de nombreux emplois anaphoriques, notamment : "Martinet aux ailes trop larges, qui vire et crie sa joie autour de la maison. *Tel* est le cœur." (R. Char)

Anaphore pronominale : La catégorie des pronoms mélange deux types d'éléments aux propriétés distinctes : les **pronoms représentants** (substitués) et les **pronoms nominaux**. Les premiers, qui varient en genre et en nombre, sont des éléments anaphoriques ou cataphoriques, de véritables pro-noms, qui reprennent une autre unité du co-texte.

Les pronoms nominaux (personne, rien, tout...) sont pronoms parce qu'ils ont le statut syntaxique de groupe nominal, mais ils ne reprennent aucun terme. Le pronom "chacun" peut appartenir à l'une ou à l'autre des deux catégories selon le co-texte : "Chacun ne pense qu'à soi." (pronom nominal) / "Ils revinrent. *Chacun* portait un sac." (pronom représentant, qui est ici anaphorique).

L'anaphore pronominale peut être totale, quand le pronom représente la totalité du syntagme nominal antécédent, ou bien partielle, si le pronom ne représente que partiellement le syntagme nominal :

"Ces livres sont idiots. *Ils* ne valent rien." ou encore : "On me donna les fables de La Fontaine ; *elles* me déplurent" (Sartre, *Les Mots*), sont des **anaphores pronominales totales**, car les pronoms saturent totalement la référence de leurs antécédents.

"Des étudiants sont absents. *Certains* sont malades." ou encore "L'histoire avait deux conclusions ; je choisissais *l'une* ou *l'autre* selon mon humeur." (Sartre, *Les Mots*), sont des **anaphores pronominales partielles**, les pronoms reprenant seulement un sous-ensemble du référent pluriel.

Anaphore/cataphore nominale : plusieurs cas doivent être envisagés.

L'**anaphore** est **fidèle** lorsque le nom antécédent est repris, mais avec un déterminant modifié : "Malgré des années de travail, le bon M. Seguin ne possédait qu'une chèvre. *Cette chèvre* avait pour nom Blanquette."

L'**anaphore nominale** est **infidèle** lorsque le nom anaphorique n'est pas le même que son antécédent : "Mon oncle possédait un berger allemand nommé Prince. J'aimais beaucoup *cet animal*." (l'anaphorique "animal" est ici un hyperonyme de "berger allemand").

Il existe un type d'anaphore ou de cataphore nominale infidèle qui est dite **conceptuelle** (ou **résomptive**) (elle résume une partie de l'énoncé repris ou annoncé). Dans l'énoncé suivant : "La nuit était déjà fort avancée lorsqu'une roquette antichar, tirée d'un toit adjacent, s'est abattue sur la foule. *Cet attentat*, qui a fait deux morts, est revendiqué par...", le syntagme nominal anaphorique reprend et condense le contenu d'un passage antérieur. Le phénomène peut être cataphorique : "*Une chose* est certaine : tu as eu raison de lui parler ainsi".

Enfin se présente un dernier cas, l'**anaphore associative** : "Mon vélo est hors d'usage ; *les freins* ne marchent plus et *la chaîne* est rouillée". Le cas de la cataphore associative est plus rare.

L'anaphore associative repose sur une relation de tout à partie qui mobilise des connaissances générales supposées partagées. Pour cette raison, les compétences en jeu ne sont pas seulement linguistiques, mais elles s'appuient sur un savoir encyclopédique.

5-Anaphore, cataphore et production de sens :

a-**Anaphore est mémorielle** : elle met en jeu la mémoire discursive immédiate du destinataire et demande sa participation active, en le contraignant à retrouver, sous l'anaphore, l'antécédent déjà identifié, ou à anticiper, à travers la cataphore, un référent à venir en discours. Elle sollicite aussi les savoirs encyclopédiques du destinataire.

En effet, le simple fait qu'une anaphore ait un antécédent textuel n'est pas toujours suffisant pour l'interprétation de l'énoncé. Si l'on revient à l'exemple de départ, légèrement modifié : "Mon voisin a un chien ; *il* s'appelle Johnny", l'énoncé est difficilement interprétable hors contexte, en raison des deux possibilités offertes pour le choix de l'antécédent : est-ce mon voisin ou bien son chien qui s'appelle Johnny? L'allocutaire doit ici faire appel à sa connaissance du contexte de communication. Inversement, notre savoir encyclopédique nous permet d'interpréter sans difficulté l'énoncé : "À Paris, *ils* roulent comme des fous!", même si le pronom "ils" n'a pas d'antécédent exprimé. On peut en conclure que les **phénomènes d'ordre mémoriel** ne sont pas négligeables dans le fonctionnement de l'anaphore.

b-Force discursive des anaphores : Les anaphores et les cataphores sont phénomènes complexes, qui participent de la grammaire (la substitution pronominale), du lexique (variations synonymiques et hyperonymiques) et de la mémoire discursive et interdiscursive (connaissance du contexte ; connaissances encyclopédiques). Cela contribue à leur force d'efficacité dans le discours.

Le texte publicitaire suivant illustre la force discursive d'un phénomène d'anaphore associative et engageant l'activation de **stéréotypes discursifs** :

Il rêvait d'une maison tout de suite.

Elle voulait rester à l'aise quoi qu'il arrive.

L'effet de nos nouveaux

Crédits immobiliers fut immédiat. "

Publicité pour la BNP

Ce texte contient deux pronoms sans antécédent. Certes, la publicité va de pair avec une photo qui permet d'attribuer un visage aux pronoms. Les imparfaits d'arrière-plan ("rêvait", "voulait"), qui se définissent en relation au passé simple ("fut"), inscrivent le texte dans une histoire ; le lecteur est incité à activer le **scénario stéréotypique** des jeunes mariés qui achètent une maison. Le fait de ne pas fournir d'antécédent aux pronoms crée un effet de sens intéressant : à travers le stéréotype, *il* et *elle* réfèrent à l'homme et à la femme exemplaires et donnent la possibilité au lecteur (à la lectrice) de venir occuper l'une des deux places, bref de s'identifier aux personnages de la publicité.

c-Anaphore et argumentation : Pour l'énonciateur, les reprises anaphoriques, notamment les **anaphores nominales infidèles** et les **anaphores conceptuelles** (qui résume une partie ou l'ensemble d'un énoncé), sont un moyen privilégié - en raison de sa discrétion même - d'imposer subrepticement des **évaluations**, et donc d'argumenter.

Comparons cet énoncé :

"Une vieille dame a été agressée à son domicile hier. Cette octogénaire appréciée du voisinage a ouvert sa porte à un inconnu..."

à la (discutable) variante suivante :

"Une vieille dame a été agressée à son domicile hier. Cette propriétaire d'un luxueux hôtel particulier a ouvert sa porte à un inconnu..."

On s'accordera sans trop de difficulté à reconnaître que ces deux anaphores nominales infidèles colportent des points de vue différents sur l'événement relaté. Elles orientent le discours vers des degrés d'empathie très différents à l'égard de la victime, qui est implicitement taxée d'imprudence dans le second énoncé.

d-Cataphore et position du locuteur par rapport à son énoncé (point de vue) : Un texte étant linéaire par nature, la cataphore lui impose plus de contraintes que l'anaphore, car elle crée un vide sémantique et contraint le destinataire à anticiper la suite et à établir des conjectures. Ainsi la cataphore est-elle souvent liée à des interventions de l'énonciateur, qui commente sa propre parole ("je *l'*avoue : *j'ai eu tort*") ou anticipe sur ce qu'il va dire ("**une chose** est certaine : *tu as eu raison de lui parler ainsi*"). Elle recourt souvent aux invariables neutres "ça", "ce" et "le" à valeur résomptive (qui résume). Cela est typique de l'oral - argumentatif - où l'énonciateur cherche à se protéger à l'avance contre le rejet de sa parole (précaution oratoire) : "Comme je **le** dis souvent, *il faut arriver à la gare juste à temps pour manquer le train précédent*".

D'une manière générale, l'anaphore et la cataphore contribuent à la cohérence textuelle, grâce à la reprise ou l'annonce. Elles participent, notamment par le biais de la coréférence, à la continuité sémantique et référentielle du texte, elles contribuent à en construire la progression thématique, elles jouent un rôle structurant dans les séquences.

Etablir une fiche synthétique = progressions thématiques, anaphore et cataphore

Exercices en classe et maison à corriger en début de séance suivante.

Séance 5 -L'oral à l'écrit ; l'écrit pour l'oral (1)

Avant d'aborder deux phénomènes de participation conjointe de l'écrit et de l'oral -les discours rapportés inscrits dans la narration écrite et orale, et les interactions verbales observées dans les textes théâtraux -, il paraît nécessaire d'éclairer quelques notions susceptibles de faciliter l'analyse des phénomènes de communication orale. Ces observations valent pour l'analyse des productions orales reproduites à l'écrit.

1-Les actes de langage

Par cette notion, on entend que le langage (la mise en œuvre de la langue par la parole) est considéré comme une action. L'approche pragmatique des discours attribue à certains énoncés non constatifs/descriptifs (du type, *la terre est ronde*) la faculté d'agir sur l'environnement et l'interlocuteur. Ce phénomène repose sur le principe de subjectivité langagière décrit par Benveniste qui mobilise la participation directe des interlocuteurs à travers leurs réactions ou leurs représentations. De fait, le langage s'effectue comme un moyen d'interagir permettant l'accomplissement d'un certain nombre d'actes spécifiques. On peut ainsi distinguer plusieurs types d'acte de langage qui correspondent à divers degrés de la communication orale. La profération de la parole accomplie sous la forme d'un énoncé est un **acte locutoire** (cf : *Revenons à la maison !*). **L'acte illocutoire** réalise l'acte par l'énonciation, dans la parole elle-même. Donner un ordre, poser une question, avertir, promettre sont autant d'énoncés dont la signification renvoie à l'acte même. Ces actes langagiers sont dits **performatifs**. **L'acte perlocutoire**, enfin, vise à obtenir une réaction immédiate du récepteur. Les verbes obéir, répondre, se déplacer suscitent une réponse active de la part de l'interlocuteur. Lorsque la notion d'acte de langage est abordée, on considère le langage comme un moyen d'interaction entre les individus exerçant entre eux tout au long du processus communicatif un réseau d'influences mutuelles et multiples.

2-La notion d'échange

Dans les systèmes de la communication orale dont on vient de voir comment ceux-ci se constituent en actes, l'échange représente la structure fondamentale du dialogue. Il contient des éléments verbaux et non-verbaux et se compose de différentes interventions que sont les contributions des intervenants. On distingue, au moins, deux modèles d'échange.

- L'échange dit confirmatif composé de deux interventions : une initiative et une réactive : *Quelle heure est-il ? – Quatre heures moins le quart.*

- L'échange dit réparateur composé de trois interventions : initiative, réactive, évaluative à laquelle peut s'ajouter une quatrième intervention rétablissant l'équilibre rituel de la communication : *Quelle heure est-il ? – Quatre heures moins le quart – Je pensais qu'il était plus tard + Non, nous ne sommes pas en retard.*

L'échange non conflictuel tend à instaurer une complétude interactionnelle en facilitant la négociation entre les interlocuteurs. Cela peut concerner la place de chaque participant où les rapports d'inégalité, notamment hiérarchiques. Ceux-ci peuvent faire l'objet d'ajustements ou de rectifications dans le cours de l'échange. Ces phénomènes subissent des contraintes d'ordre

rituel qui varient d'une société à une autre. Les interlocuteurs doivent prendre en compte ces modifications afin que l'échange soit réussi. (cf : les multiples rituels de présentation ou d'excuses).

3-Le dialogue

Il est nécessaire de faire la distinction entre trois acceptions du terme dialogue et qui ne recouvrent pas exactement le même type de procédures communicationnelles :

- le dialogue s'oppose au monologue dans la séquence textuelle désignée par ce terme. Le système est caractérisé par l'enchaînement d'au moins deux tours de parole produits par des locuteurs différents. Le monologue, au contraire désigne une forme textuelle consistant en un seul énoncé produit dans une situation ne permettant pas (la lettre, soliloque) ou n'autorisant pas (sermon, conférence), l'alternance des tours de parole.

- le terme dialogue ne signifie pas étymologiquement interaction à deux, mais circulation de la parole. Le préfixe *dia-* ne signifie pas deux mais *à travers*. On peut parler de dilogue, pour un échange entre deux personnes, de trilogie pour trois, tétralogie, pour quatre etc...

- enfin le dialogue peut désigner un genre de discours formel, dialogal. On parle dans ce sens des dialogues de Platon ou des dialogues de théâtre. La conversation ou l'interview appartiennent au genre dialogal

4-Les tours de parole

La transcription de conversations authentiques enregistrées a permis de mettre en évidence que les locuteurs suivent de façon intuitive un certain nombre de règles implicites qui permettent à chacun de parler à son tour. Ainsi, un tour de parole correspond au temps pendant lequel une même personne occupe la place de locuteur. Le tour s'inscrit à l'intérieur d'un échange mais peut correspondre à une ou à deux interventions en suivant un principe d'alternance. Les points de transition possibles sont fournis par les signaux verbaux, prosodiques ou gestuels du locuteur. Pour autant, les ratés sont fréquents, involontaires ou délibérés lorsque, par exemple, le locuteur utilise des stratégies de conservation ou de récupération de la parole. Les tours de parole se caractérisent par leurs interruptions, chevauchements à fonction régulatrice. Leur tolérance varie considérablement d'une culture à l'autre. De fait, l'observation des tours de parole ne constitue pas un système de règles systématiques, mais probabilistes reposant sur des tendances générales. Leur respect n'en demeure pas moins fondamental pour le déroulement harmonieux des échanges.

5-L'analyse conversationnelle

Dans la perspective dialogale les travaux en analyse conversationnelle visent à dégager les règles (informelles le plus souvent) qui régissent la communication verbale. Ces observations partent du postulat connu de l'influence mutuelle des interlocuteurs. On peut citer les règles les plus importantes :

- le fonctionnement conversationnel en paires complémentaires (question/réponse ; échange de salutations...).
- organisation des échanges en tours de parole afin de minimiser les ratés dus aux chevauchements, aux interruptions

- organisation des échanges en séquences distinctes telles que l'ouverture ou la clôture
- la gestion des relations interpersonnelles en fonction de la situation de communication : dimension affective, rituels...
- l'observation de l'interaction entre l'échange verbal et les comportements non-verbaux des participants
- la prise en compte de la dimension culturelle des règles de régulation des échanges. Cet aspect de l'analyse est pris en charge par les études qui concernent les phénomènes d'interculturalité.
- Prise en compte de l'importance pour tous ces aspects de la négociation permanente et implicite en œuvre dans tous les échanges.

S'il reste du temps = possibilité d'introduire (2) = le dit et l'écrit avant les DR

Séance 6 – L'oral à l'écrit ; l'écrit pour l'oral (2) - Les discours rapportés

1-Introduction – le dit et l'écrit

Pierre Lartomas, dans *le langage dramatique*, souligne un certain nombre de différences voire d'oppositions caractéristiques de la communication écrite et de la communication orale. Il souligne le fait que parler et écrire se distingue par leur rapport au « réel ». Parler, suppose une situation donnée, nous l'avons vu, dans laquelle les interlocuteurs sont à l'affût des réactions que suscitent leurs propos. La communication orale est peuplée de signes extra-linguistiques liés au comportement des intervenants. L'écrit, au contraire, fait abstraction de cette réalité immédiate pour mettre en œuvre artificiellement une autre réalité. La gestion du temps est une autre différence notable. Alors que l'oral est pressé par la fluence incessante du temps, l'écrit s'inscrit dans la durée. De fait, les productions orales informelles de type conversationnel sont imparfaites et nécessitent des corrections et des réadaptations permanentes afin de maintenir de bonnes conditions de communication. Le texte est normalement donné à lire après rectification. Il se situe hors du temps de sa rédaction car il mobilise une temporalité fictive qui n'est ni celle de l'écriture, ni celle de la lecture. Il se produit toujours un décalage entre le moment de l'écriture et le moment de la lecture (on parle de communication différée). Pour autant, force est de constater que les deux modes de communication participent conjointement à un certain nombre de productions. Nous allons nous intéresser, à cette zone de partage où l'oral participe à l'écrit. C'est le cas pour les tentatives de représentation du langage parlé dans le roman et où peuvent se multiplier, de manière dialogique, le nombre de voix dans une même séquence. A l'inverse, l'écrit participe à la production de phénomènes discursifs destinés à être oralisés. C'est, bien sûr, le cas des textes dramatiques.

2-L'hétérogénéité énonciative, énoncé enchâssant/énoncé enchâssé

Dans la vie comme dans les romans et dans tous les genres écrits ou oraux, il arrive très fréquemment que l'énonciateur rapporte, reprenne ou commente les mots d'un autre locuteur. La tradition regroupe l'ensemble de ces phénomènes sous l'étiquette du **discours rapporté**, mais on les englobe souvent aujourd'hui, à la suite de Mikhaïl Bakhtine, sous le nom de

dialogisme, que cet auteur présente ainsi dans *Esthétique et théorie du roman* : « la parole est l'un des principaux objets du discours humain ». Nous constaterons lors de la séance 8 du TD 'expression écrite que la modalité emphatique permet de faire entendre la voix d'un autre énonciateur, sans l'identifier explicitement, donc de discuter avec d'autres énoncés portant sur le même objet de discours cf : *C'est pierre qui a jeté le livre* anticipe implicitement à une accusation qui a pu être prononcée en contexte. Cette modalité est donc une forme implicite du dialogisme, alors que le discours rapporté est la forme la plus explicite du dialogisme. L'ensemble de ces formes permet de dire que la plupart de nos discours (écrits ou oraux) sont hétérogènes : ils ont un énonciateur principal, celui qui assume l'ensemble d'un énoncé, et font entendre la ou les voix d'un ou plusieurs énonciateurs cités.

a. Il convient de distinguer soigneusement

– Les **dialogues** ou dialogues externes ou séquences dialogales, qui produisent des énoncés dialogaux, c'est-à-dire qui se caractérisent par l'enchaînement de tours de parole assumés par des énonciateurs différents ;

– Le **dialogisme** ou dialogue interne, qui produit des énoncés dialogiques, c'est-à-dire qui se caractérisent par le fait qu'à l'intérieur d'un même tour de parole l'énonciateur fait référence ou allusion à des énoncés antérieurs ou qu'il attribue à l'interlocuteur grâce à différents procédés comme l'emphase, la négation ou le discours rapporté ;

– Le **discours rapporté** proprement dit, qui permet à un énonciateur de citer explicitement d'autres énoncés, et souvent même des dialogues.

L'exemple des interviews écrites dans les journaux ou les magazines aide à comprendre cette différence. Il s'agit dans tous les cas d'un compte rendu plus ou moins fidèle du dialogue qu'un journaliste a eu avec l'interviewé. Mais ce compte rendu adressé au lecteur par le journaliste peut prendre deux formes bien différentes :

– Soit, comme dans les textes de théâtre, un énoncé dialogal : une succession de paragraphes débutant par le nom du locuteur et contenant chacun un tour de parole ; ce procédé donne l'illusion d'une parole immédiate, d'un discours non-médiatisé, d'une simple transcription écrite de l'interview enregistrée.

– Soit, comme dans la plupart des textes écrits, un énoncé dialogique : un discours du journaliste qui explique pourquoi il a rencontré tel individu, raconte comment s'est déroulé l'entretien et cite, grâce au discours rapporté, certains propos de la personne interviewée.

b. Le discours rapporté consiste donc dans l'enchâssement, à l'intérieur de l'énoncé assumé par un énonciateur principal, que l'on symbolisera par E, de l'énoncé d'un autre locuteur, que l'on peut symboliser par e : pour le dire autrement, il s'agit de la représentation d'un autre acte d'énonciation. Nous allons observer différentes formes de discours rapportés (DR) en excluant toutefois les formes libres des discours direct (DD) et indirect (DI). Avant cela, il faut encore préciser que les énoncés enchâssés peuvent contenir :

– des propos effectivement extériorisés à l'oral ou par écrit ;

- mais aussi des pensées, qu'on appelle souvent **discours intérieurs**,
- et même des discours envisagés, mais non encore tenus.

Cette précision est très importante dans la mesure où le verbe *rapporter* et la manière dont on a pendant longtemps étudié le discours rapporté peuvent donner l'illusion que l'énoncé enchâssé e a forcément existé sous une forme ou sous une autre que l'on pourrait chercher à reconstituer. Or, c'est très rarement le cas en particulier à l'oral où les discours cités sont le plus souvent l'objet de fortes distorsions.

3-Le discours indirect ou DI = E>E

La forme la plus simple du discours rapporté est le discours indirect, puisqu'il épouse la structure habituelle de la phrase et se borne à l'investir du contenu sémantique particulier qu'est la représentation de l'énonciation e. Il comporte toujours deux parties :

- D'une part, un verbe de parole ou de pensée, par lequel l'énonciateur de E indique et caractérise plus ou moins l'acte d'énonciation e : *dire* est le plus neutre mais, entre autres exemples, *demander* indique une modalité interrogative, *se plaindre* caractérise le ton et l'intention du locuteur cité, *démontrer* suppose que le locuteur cité a raison alors que *prétendre* suppose qu'il a tort, etc.
- D'autre part, un complément d'objet qui paraphrase le contenu de l'énonciation e.

a. Ce complément d'objet peut être

- une proposition subordonnée, comme dans « *Paul annonça qu'il voulait trois tasses de café* » ;
- un infinitif, comme dans « *Jeanne ordonna à son fils de se tenir tranquille* » ;
- ou encore un syntagme nominal, comme dans « *La femme (...) déclara ces individus stupides* ».

b. Du point de vue grammatical, il convient surtout d'insister sur le fait que les marques de personne, d'espace, de temps et les modalités d'énonciation ne sont pas celles du discours citant E qui sert de repérage unique pour les deux discours :

- Dans un récit en non-personne (il), e reste en non-personne, comme dans les trois exemples ci-dessus. Mais dans un énoncé en première ou deuxième personne, les pronoms s'adaptent en fonction du locuteur citant et de l'interlocuteur. Ainsi, dans l'exemple de Laclos, « *Vous me demandez ce que je fais ; je vous aime et je pleure* » : l'interlocuteur a forcément demandé quelque chose comme *Dites-moi ce que vous faites*, mais le DI adapte les positions. Il en va naturellement de même pour les déterminants et pronoms possessifs.
- Il en va de même pour l'injonction, l'interrogation et l'exclamation, qui seront exprimées par le verbe introducteur, et non dans l'énoncé enchâssé : dans l'exemple de Flaubert ci-dessus, « *Monseigneur ordonna au curé de se tenir tranquille* » correspond à quelque chose comme *Tenez-vous tranquille*.

c. Assez souvent enfin, mais pas obligatoirement, le DI unifie les niveaux de langue. On écrira *Il m'a fait remarquer que je l'importunais scandaleusement*, ou on dira *I m'a pris la tête comme quoi je les lui cassais grave*. On trouvera moins souvent les deux autres combinaisons possibles : *Il m'a fait remarquer que je les lui cassais grave* ou *I m'a pris la tête comme quoi je l'importunais scandaleusement*.

4-Le discours direct ou DD = E+e+E

Il s'agit de la forme grammaticalement la plus marquée du discours rapporté, dans la mesure où il constitue une infraction à la syntaxe ordinaire : on y retrouve en effet un dispositif comparable à celui que nous venons d'observer, mais sans les transpositions que nous avons inventoriées. Le discours direct hiérarchise donc deux systèmes énonciatifs hétérogènes, avec leurs marques propres de personne, d'espace, de temps et de modalité, mais il le fait presque toujours par la simple juxtaposition. On peut le symboliser approximativement par une formule du type E+e+E, et l'on considérera que l'énoncé e, quelle que soit sa longueur est COD du verbe recteur, car il répond à la question *Quoi ?*.

a. Comme vous le voyez dans l'exemple de La Fontaine, « *Maître renard par l'odeur alléché, / Lui tint à peu près ce langage : / « Hé ! bonjour, monsieur du corbeau, / Que vous êtes joli, que vous me semblez beau !* », nous retrouvons d'une part l'énoncé enchâssant E, avec son verbe de parole ou de pensée faisant l'objet d'une phrase rectrice, et d'autre part l'énoncé enchâssé e, qui possède une modalité exclamative, où la non-personne *lui* devient la deuxième personne *vous*, la non-personne *maître renard* devient la première personne *me*, et les temps du récit, en l'occurrence le passé simple *tint*, devient le présent du moment de l'énonciation rapportée avec *êtes* et *semblez*.

b. Comme vous le savez, l'instrument, essentiel à l'écrit, mais non obligatoire, de cette hiérarchisation, en réalité non grammaticale, consiste en une ou plusieurs marques typographiques : alinéa avant et/ou après, tirets, guillemets et/ou italiques, qui équivalent à un changement de ton à l'oral. Mais notez bien que la juxtaposition peut être brute, comme dans l'exemple de Duras, « *Tout amour vécu est une dégradation de l'amour, déclara Diana en riant* ».

Mais, notez bien qu'on rencontre, surtout à l'oral et dans les écrits modernes, des ellipses de la phrase rectrice : on les trouve en particulier dans le cours du dialogue, pour accélérer son rythme et, dans ce cas, ce sont les principes d'alternance et d'enchaînement des tours de parole, ainsi que la structuration des échanges qui permettent de déduire l'identité du locuteur. Ainsi, dans cet exemple de Flaubert : « *Il (le curé) aborda l'instituteur et lui dit presque à voix basse : –« Notre affaire de Saint-Joseph, où en est-elle ? » –« Ils n'ont rien donné ! » reprit le maître d'école. –« C'est de votre faute ! » –« J'ai fait ce que j'ai pu ! »* » Les deux derniers tours faisant l'économie de la proposition introductrice, seuls les tirets et les guillemets symbolisent le changement de locuteur ; du coup, ce sont les principes d'alternance et d'enchaînement régissant les échanges qui permettent d'inférer que le prêtre prend à nouveau la parole, que le maître lui répond et que *vous* puis *je* réfèrent à l'instituteur.

d. De manière encore plus facultative, il peut enfin y avoir changement de registre de langue : on pourra trouver « Ils rentrèrent et s'exclamèrent : « On se les gèle ! », mais aussi « *Nous sommes transis !* » qu'ils ont dégoisé en s'amenant. Les deux autres combinaisons ne sont pas exclues pour autant : « *On se les gèle !* » qu'ils ont dégoisé en s'amenant ou *Ils rentrèrent et s'exclamèrent : « Nous sommes transis !* ».

En somme, retenez qu'un seul marqueur peut être suffisant, et qu'ils varient selon les auteurs et les époques.

5-Les formes mixtes DI+DD

On trouve de plus en plus souvent dans les journaux des discours rapportés qui commencent comme des discours indirects et se finissent comme des discours directs. Ainsi dans « Le premier ministre et futur président du parti néogaulliste a affirmé que « *la France n'est pas gravement malade* » » (*Le Monde*), on attendrait soit deux points à la place de *que* pour former un DD classique, soit la suppression des guillemets et la transposition de *n'est* en *n'était* pour former un DI classique. De même, dans « *Tout cela pour dire à nos amis les journalistes que : ohé les gars ! y a des mots pour dire « non-présence », « non-pertinence », ou encore « non-irréversibilité »* » (*Télérama*), on attendrait soit la suppression des deux points et de *ohé les gars !* pour former le DI classique *dire qu'il y a...* ; soit la suppression de *que* et l'ajout de guillemets avant *ohé* pour former un DD classique.

6- Les îlots textuels

Une pratique également de plus en plus fréquente dans les textes médiatiques consiste à isoler entre guillemets, en italique ou par son registre particulier un seul mot ou syntagme, ou quelques mots de temps en temps, et non une ou plusieurs phrases de l'énoncé e : c'est l'absence de la modalité d'origine et le manque d'autonomie syntaxique qui fait la différence avec le discours direct, comme vous le voyez ci-dessus avec les mots « non-présence », « non-pertinence » et « non-irréversibilité », ou dans « Le premier ministre évoquait, il y a une semaine, « un péril national » » (*Le Monde*). A l'oral, on considérera que l'intonation joue le rôle de soulignement.

7-Interprétation sémantique des formes de DR

Avec les îlots textuels, le récepteur doit comprendre si l'énonciateur principal confirme ou réfute, approuve ou désapprouve, appuie son propre discours sur les mots cités ou, au contraire, lutte contre eux. Il doit répondre lui-même à ces questions en prenant en compte le reste de l'énoncé E.

En ce qui concerne le DI, le DD et les formes mixtes, l'interprétation intègre traditionnellement deux données : d'une part, la plus ou moins grande « littéralité » (fidélité au contenu supposé) de e par rapport au discours d'origine et, d'autre part, la plus ou moins grande « distance » de l'énonciateur citant E par rapport au personnage cité e. En apparence, le DI peut sembler plus distant et moins littéral, puisqu'il transpose toujours et reformule souvent l'énoncé enchâssé. Mais disons tout de suite, contrairement à la tradition, que la

littéralité et la distance ne dépendent absolument pas de la forme de discours rapporté choisie. Prenons-en rapidement un exemple :

Grâce à la radio et à la télévision, qui diffusent régulièrement des extraits enregistrés de discours direct au sens strict du mot, puisqu'ils sont prononcés par leur propre énonciateur e_1 , nous savons bien qu'on peut complètement manipuler un énoncé tout en restant apparemment fidèle à sa lettre : c'est ce qu'on appelle, quand on n'est pas content, une citation sortie de son contexte, et c'est ce que les hommes politiques cherchent à retourner à leur avantage en fabriquant ce qu'on appelle des « petites phrases », qui ne sont pas non plus forcément fidèles à l'ensemble de leur discours, mais qui donnent d'eux une image positive. Il n'y a donc jamais de garantie absolue de littéralité dans le discours rapporté, même sous la forme du DD.

Pour interpréter ces formes, il faut toujours garder à l'esprit qu'une énonciation, quelle qu'elle soit, rapportée ou non, présente toujours trois dimensions fondamentales :

- le DI ne respecte jamais tout à fait, mais que le DD peut tronquer ou déformer ;
- le DI peut s'efforcer de reformuler fidèlement ou non, honnêtement ou pas ;
- le contexte, c'est-à-dire non seulement les mots antérieurs ou postérieurs, mais aussi, à l'oral, le ton, le regard, l'attitude, les gestes qui accompagnent les paroles, et même plus généralement la situation dans laquelle l'énoncé est produit. Sur ce dernier point, le DI et le DD sont exactement à égalité puisque c'est la proposition rectrice qui va fournir plus ou moins précisément ces informations.

La littéralité du discours rapporté et la distance de l'énonciateur E dépendent donc de trois facteurs :

- a. Le récit de la situation d'énonciation : est-il ou non détaillé ? et surtout, est-il proche ou distant du personnage, en donne-t-il une image positive ou négative ? etc. En particulier, les verbes introducteurs de parole peuvent avoir toute une gamme d'effets selon le cotexte, si l'on dit que tel personnage *bredouilla* ou *gronda* ou *gémît* ou *lança*...
- b. L'écart entre les registres de langue : cet écart ou son absence peuvent produire toutes sortes d'effets selon le cotexte. Par exemple, un mot grossier peut aussi bien avoir un effet humoristique et rendre tel personnage sympathique, qu'avoir un effet de rupture brutale qui dévalorise le personnage.
- c. L'écart entre les sens produits par l'énoncé enchâssant et l'énoncé enchâssé : l'énonciateur principal souligne-t-il ou non des contradictions dans le discours cité ?

Tout discours rapporté, même et surtout le discours direct, ne prend sens que grâce à la mise en scène qu'en effectue l'énonciateur citant et à l'éclairage que lui apporte l'énoncé enchâssant.

Exercices en classe et maison

Séance 7 L'oral à l'écrit ; l'écrit pour l'oral (3) = La scène théâtrale

Les interactions verbales dans les textes théâtraux

1-Introduction

La notion vient corriger le schéma de la communication popularisé par Jakobson que nous avons évoqué dans l'introduction de ce cours. L'idée d'un émetteur adressant un message à un récepteur susceptible de devenir lui-même émetteur est battue en brèche par la notion d'interaction en tant qu'interlocution. Il ne s'agit plus *de parler à* mais de **parler avec et simultanément**. L'interlocuteur participe activement à l'énoncé du locuteur de même que le locuteur anticipe sans cesse sur la réception de son propre message. Ce qui fait dire à Mickaël Bakhtine que « L'énoncé apparaît comme le produit de l'interaction du locuteur et de l'auditeur ». L'analyse des interactions verbales nécessite de replacer le système communicatif dans la situation dans laquelle il a été produit. Cela suppose de tenir compte des composantes verbales tout autant que non-verbales de l'échange. L'analyse conversationnelle, qui n'est pas à proprement parler l'analyse de la conversation, repose sur l'observation des interactions verbales. Nous verrons que l'observation des interactions verbales ne se borne pas à l'analyse des échanges oraux mais peuvent servir de base à l'observation des textes dialogaux.

Les observations suivantes peuvent concerner des séquences à dominante de DD ou des textes de théâtre. Pour autant, dans la mesure où ces genres littéraires cherchent à reproduire la parole immédiate, on considérera que les systèmes de communication d'oral non formalisé peuvent suivre en partie ces observations. Le principe des tours de parole fait alterner la fonction de locuteur entre un ou plusieurs intervenants dans le cadre d'un échange. L'espace de parole est normalement occupé par un locuteur unique afin d'éviter le risque de malaise. L'échange est fondé sur l'enchaînement des tours de parole. C'est-à-dire sur les modes de reprise d'un tour de parole à l'autre, dans l'alternance des fonctions locuteur, allocutaire.

2-Alternance et enchaînement des tours de parole

On peut observer **trois modes d'enchaînement** :

a- le lexique peut servir de reprise. Le locuteur enchaîne son tour de parole par la répétition ou la reprise d'au moins un mot, d'un syntagme ou d'une phrase entière cf : *Où as-tu rencontré ta femme – Ma femme, je l'ai rencontrée en Corse* (en emploi emphatique par dislocation à gauche);

b- certaines formes syntaxiques se prêtent au jeu de l'enchaînement. C'est le cas des adverbes de phrase qui reprennent l'ensemble de l'énoncé précédent en le condensant, en l'approuvant ou en le rejetant dans une réponse (*oui, non, assez...*). La reprise peut être effectuée par un pronom anaphorique cf : - *Je me suis acheté une voiture d'un grand confort – C'est formidable* (le pronom démonstratif *c'* élidé construit une anaphore) ;

c- le sémantisme seul constitue un procédé d'enchaînement grâce à l'emploi de termes appartenant à des champs lexicaux présents dans le tour précédent. La relation d'hyponymie à hyperonyme (terme construisant une classe générale cf : *les oiseaux* dans laquelle les sous catégories sont construites par hyponymie cf : *les pigeons, les mouettes, les aigles*) permet de reprendre non littéralement le tour précédant cf : *C'est de votre faute – Pourtant, j'ai fait ce que j'ai pu*, où le verbe *pouvoir* reprend sémantiquement le sens de responsabilité contenu dans le mot *faute* avec lequel il construit une relation d'hyponymie.

Ces modes procèdent de **trois types d'enchaînements**. Pour plus de commodité, on désigne par A et B les intervenants de l'échange :

a- l'échange fondé sur l'enchaînement ABAB pose une relation de contrainte dans un échange plutôt à sens unique du type questions réponse dans un interrogatoire. B se voit contraint de réagir mais n'est pas à l'origine d'un nouveau tour de parole ;

b- le type A(B)A(B) exclut l'interlocuteur malgré sa volonté de participer à l'échange. Le locuteur A suit le fil de son propre discours. Cela donne lieu à ce que l'on identifie comme un dialogue de sourd ;

c- le type le plus fréquent est construit sur la base ABBA. Le dialogue s'organise de manière spontanée. B, après avoir réagi, reprend l'initiative pour un autre enchaînement en alternance auquel A va répondre à son tour.

Beaucoup d'échanges font alterner ces trois types d'enchaînement dans l'alternance des séquences dialogales. Pour autant, le système n'est pas mécanique et on trouve de nombreuses irrégularités, ratées ou échanges à sens unique. Ces phénomènes constituent des points sensibles de l'échange.

2-Les interventions

Outre l'observation des tours de parole, il est important d'identifier les différentes **formes d'interventions** qui régissent la contribution du locuteur à un échange. On peut, là encore, en identifier trois formes :

a- l'intervention à l'initiative du locuteur qui sollicite la participation de l'allocataire (les questions, les phrases proférées à la modalité injonctive qui attendent une coopération de la part du destinataire - cf : l'injonction *ferme la porte* attend une réponse approbative suivi d'un geste ; l'apostrophe qui permet d'interpeller l'allocataire) ;

b- l'intervention réactive ou en réaction peut englober plus de terme que la réponse elle-même. Ce peut être un moyen de détourner l'attention par exemple ;

c- l'intervention évaluative permet de donner son avis, un commentaire positif ou négatif sur la toute ou une partie de la conversation cf : - *C'est de votre faute* = initiative/accusation. – *J'ai fait ce que j'ai pu* = intervention réaction – *Je n'en crois rien* = évaluation de ce qui vient d'être dit.

De nombreux tours de parole contribuent à deux tours de parole à la fois. C'est-à-dire que le 1^{er} tour conclut le tour précédent avant de prendre l'initiative d'un nouvel échange.

Parfois, l'échange peut représenter un seul tour de parole. Cela concerne les échanges incluant des réactions non-verbales (cf : exécution d'un ordre, entrée ou sortie de personnage en début ou fin de scène, échange raté où l'intervention reste sans réponse).

3-Les entorses au principe d'alternance et d'enchaînement

Dans les cas les plus probants, c'est phénomènes sont des perturbations fortes allant jusqu'à empêcher toute communication.

- au théâtre, **la tirade** transgresse et perturbe le système de l'alternance des tours de parole. Cette forme d'énoncé d'une longueur inhabituelle prolonge, dans le cadre d'un échange, la durée de parole d'un personnage. Ce sont des morceaux de bravoure qui permettent de faire progresser la construction d'un personnage.

- le **monologue** correspond à un jeu de convention par lequel le texte fait entendre les pensées secrètes d'un personnage. Cela élimine tout principe d'alternance puisqu'aucun autre personnage n'est censé entendre ce qui est prononcé. Le monologue contribue à la compréhension de l'histoire car le public seul est le témoin de ce discours. Il arrive que le monologue soit écouté par un personnage caché. C'est le cas dans la comédie.

- **L'aparté** est contraire aux deux principes (d'alternance et d'enchaînement). L'interlocuteur est censé ne pas entendre des propos qui peuvent le concerner mais ne lui sont pas adressés.

Ce peut être un clin d'œil à l'intention du public.

-**Les interruptions** produisent une rupture dans l'enchaînement lorsqu'un des tours de parole ne va pas à son terme. Trois cas se présentent : le locuteur s'interrompt lui-même pour faire planer un doute, laisser s'installer un sous-entendu... ; l'interlocuteur interrompt le locuteur 1^{er}. Ce peut être un coup de force qui souligne l'intensité des sentiments de celui qui coupe la parole et tente le plus souvent de reprendre l'initiative sur un nouveau thème ; l'interlocuteur termine le discours que le locuteur avait commencé (effet comique).

A l'écrit, ces irrégularités participent de la représentation d'une parole directe telle qu'elle est pratiquée dans la vie réelle.

4- Quelques différences notables entre la représentation de l'oral à l'écrit et l'oral en situation

- Les formes écrites de l'oral ne permettent pas d'enregistrer les tâtonnements formels, les bégaiements, les chevauchements de parole ;
- les dialogues présentent généralement plus de densité sémantique que les dialogues réels ;
- le texte fait preuve d'une rigueur lexicale et sémantique difficile à imaginer en discours oral toujours perturbé par le fait de sa rapidité ;
- certaines tournures demeurent cependant comme marques de l'oralisation et réinventent en les schématisant l'activité langagière (mise en relief par la modalité emphatique par extraction, les phrases segmentées, les répétitions, les jurons, les formes de parlures régionales).

Etablir une fiche de synthèse = actes de langage, interactions verbales, DR

Exercice en classe + préparation maison d'une recherche en vue de l'activité portant sur l'oral formalisé de la conférence

Séance 8 – Observation de situations d'oral formalisé (1), la conférence

1-Présenter ses idées à l'oral

Toute argumentation est une tentative visant à influencer ou modifier l'opinion de son interlocuteur. La finalité de l'argumentation est de provoquer l'adhésion de l'auditoire à l'égard d'une thèse. En fait, on parle très souvent pour argumenter et cette visée peut être considérée comme surajoutée à la valeur descriptive-informative du langage. Ainsi, les données informationnelles ne seront pas considérées comme premières mais participent à l'élaboration de l'argumentation. Cela conditionne la prise en compte des connaissances, représentations ou idéologies du récepteur que l'on convaincra d'autant mieux en anticipant ses attentes ou ses réactions de désapprobation. L'argumentation nécessite plus que tout autre type de discours, une gestion des idées sous-tendues par la thèse (défendue ou rejetée). C'est à dire orienter le discours argumentatif en procédant à une hiérarchisation des arguments afin de ménager une progression logique tendant à des processus de défense ou de remise en question. Cette organisation repose sur des choix de principe concernant la structure du raisonnement. L'objet de cette séance portera donc sur l'observation des formes d'organisation propices à l'efficacité argumentative. Après avoir abordé les différentes possibilités offertes au producteur d'un discours argumentatif, nous visionnerons la

conférence que Michel Serre a donnée le 11 décembre 2007, devant un parterre de chercheurs et d'ingénieurs, à l'occasion des 40 ans de l'INRIA (Institut national de recherche en informatique et en automatique), *Les nouvelles technologies révolution culturelle et cognitive*.

2-Le plan : solution à une argumentation efficace

Le principe 1^{er} de l'organisation argumentative réside dans le choix du plan. On peut considérer que trois types de plans prédominent :

a-Le plan dit linéaire dont la structure peut être soit énumérative, soit chronologique. Le plan à structure énumérative fait appel à une organisation ordonnée selon les catégories, les aspects, les différentes associations que l'on peut produire à partir d'un raisonnement. Ce type d'organisation concernant l'ensemble du texte est inévitable dans la phrase, où il sera nécessaire à certains niveaux du raisonnement d'énumérer les différents aspects d'une question avant de la réfuter. La difficulté d'un tel plan consiste à limiter le nombre des catégories énumérées pour que cela n'affecte pas la cohérence de l'ensemble. Les synthèses de transition sont importantes afin d'orienter le récepteur progressivement vers la thèse défendue.

Il est possible d'envisager un plan linéaire à structure chronologique. Il s'agit d'évoquer l'évolution d'une thèse afin d'en faire prévaloir la logique historique. Le procédé peut être efficace dans la mesure où il ne s'enlise pas dans l'énumération et marque de manière précise les différentes étapes ainsi que les ruptures de cette évolution. D'une certaine manière, cela revient à montrer en quoi et comment une situation s'est améliorée ou, au contraire dégradée. Les points de rupture historiques étant les charnières du développement puisqu'elles constituent des changements majeurs, voire des révolutions. Pour autant, il est difficile de construire une argumentation complète sur les rapports chronologiques. Ce type de raisonnement se trouve le plus souvent placé en prémices de développement, remontant le cours du problème pour aller vers ses causes. De fait, on peut considérer que le plan, assez courant, reconstituant les faits pour éclairer leurs causes en vue de comprendre leurs conséquences est voisin du plan chronologique.

b- Le plan binaire repose sur le fait qu'un certain nombre de notions entretiennent des rapports d'opposition ou de complémentarité. Le plan binaire simple met en œuvre ce type de schéma relativement simple dont l'usage pourra s'avérer très efficace en discours oral lorsqu'il sera question de défendre rapidement un point de vue. Un tel raisonnement peut intégrer une structure plus vaste pour constituer une sous-partie. L'intérêt principal du plan binaire consiste dans le fait qu'il reproduit le mouvement dialogique de la pensée à la base de l'échange argumentatif. Ainsi, il sera fréquent de développer un plan à structures opposées constituées de multiples variantes :

Antithèse/concession à certains aspects de cette antithèse – réfutation globale de l'antithèse/formulation de la thèse défendue avec ses justifications

Argument1 de la thèse/argument1 de l'antithèse/transition1 - argument2 de la thèse/argument2 de l'antithèse/transition2...

Ce type de plan est préconisé dans les genres du discours juridique.

c - Plan analytique est considéré comme le plan le plus dynamique dans la mesure où à partir d'un point donné, le raisonnement aboutit nécessairement à un système nouveau (solution, idée,...). Ce type de plan relève d'une démarche organisée précise dans laquelle les différents niveaux du raisonnement seront développés selon un ordre de progression allant vers la résolution ou élucidation du problème posé. Il s'agit de présenter, en la définissant, la notion traitée, avant d'en développer les différents aspects au moyen d'exemples et de contre-exemples qui feront apparaître les principales causes de difficultés qui lui sont associées. Les conséquences négatives ainsi soulevées permettent d'ouvrir le champ de la réflexion vers des solutions possibles. Une discussion critique se construit, conduisant à la confirmation de la thèse choisie. Traditionnellement, on construit une telle démarche selon un plan en trois parties que l'on peut identifier schématiquement selon 1-une présentation de la thèse problématisée ; 2- mise en place des contre-arguments ; 3- démarche vers une résolution ou une ouverture problématisée.

2-Autres principes d'organisation importants

Quel que soit le plan choisi, il est important de ménager un confort de compréhension à son auditoire. Dans ce sens, introduction, conclusion et transition ne doivent pas être négligées. Les transitions assurent et valorisent la cohérence du propos en lui offrant une certaine fluidité. L'emploi des connecteurs tout au long du raisonnement assure cette fonction avec d'autant plus d'efficacité lors des transitions.

a- L'introduction doit évidemment susciter l'intérêt, présenter avec clarté la notion ou la thèse mise en œuvre et esquisser la progression du raisonnement. Canoniquement, l'introduction s'ouvre sur une accroche (citation d'une situation notoire, rappel d'événements, affirmation-choc permettant une entrée en matière tonique, la présentation d'emblée d'un avis opposé, la présentation d'un paradoxe dont l'effet immédiat sera le rétablissement de la logique par le raisonnement, une question dont la réponse fera l'objet du raisonnement peut faire office d'accroche). L'introduction présente le thème et la thèse sur lesquels se construit l'argumentation. Elle en reformule les termes afin de s'en servir d'appui. Enfin, l'esquisse du plan est annoncée de manière souple.

2-La conclusion doit apporter une réponse claire à la question posée dans l'introduction. Elle doit conduire à la mise en évidence des séquences qui ont procédé à cette résolution. Cela permet au récepteur de reconstituer l'ensemble du propos avant d'en tirer ses propres conclusions. Ce que l'on nomme ouverture dans la conclusion consiste, non pas à terminer par des banalités pour combler un vide, mais de s'interroger sur les limites de ce qui vient d'être soulevé, d'en percevoir les aspects orientés vers un horizon de réflexion plus ou moins lointain en indiquant de nouvelles piste de réflexion.

L'oral formalisé que représente l'activité conférencière consiste en un exposé public durant lequel le locuteur/conférencier soumet à son auditoire les termes de sa réflexion. Il tente de lui prouver leur bien fondé. L'organisation argumentative de son propos contribue à l'efficacité de son intervention.

Visualisation de l'intervention de Michel Serre (1h)

Exercice maison avec possibilité de présenter lors de la séance suivante 10mn d'exposé. L'exercice sera noté avec la possibilité si cela est nécessaire de reconduire la tentative lors des séances d'examen final. Si la note est retenue, elle sera conservée lors du calcul de la moyenne de l'écue.

Séance 9 : Observation de situations d'oral formalisé (2) : l'oral juridique

Prévoir 20mn ou 1/2h en début de séance pour les passages à l'oral (3 à 4)

1-Réfuter une thèse adverse

La réfutation d'une thèse ou d'un argument adverse constitue la visée première de l'argumentation. Pour autant, il ne s'agit pas seulement de rejeter brutalement la partie adverse. Ainsi, peut-on :

- énoncer une thèse pour produire les éléments de sa réfutation ;
- prévenir un contre-argument en démontrant par anticipation son manque de validité.

La réfutation se construit selon des positionnements qui peuvent être nuancés : du rejet total de la thèse adverse, à la critique d'une partie de la thèse. Cela peut signifier qu'une partie de cette thèse peut être validée avant de trouver les éléments qui permettront de corriger son orientation. Réfuter consiste donc en différentes démarches intellectuelles dont les variables sont conditionnées par la discussion :

- Objecter et rejeter consiste, on l'aura compris, à adopter une démarche impérative par laquelle on impose son point de vue sans admettre de contradiction. Le fait de disqualifier la thèse adverse après l'avoir présentée consiste à rectifier chaque point jusqu'à aboutir à la démonstration de la validité des arguments défendus.
- La concession peut apparaître comme une forme de stratégie passant par la reconnaissance de l'opinion adverse. Ce procédé ouvre la possibilité de la négociation par laquelle le débat évite le conflit. La concession est employée dans le domaine politique, la diplomatie où certaines concessions sont proposées avant que ne soit imposée plus d'intransigeance (les conflits sociaux font l'objet de résolution sur la base de concessions).
- De manière plus souple, il est possible de pondérer la réfutation en allant dans le sens de la thèse adverse pour en souligner et en accepter les éléments de validité jusqu'à aboutir à un point d'équilibre entre les deux parties.
- Enfin, la minimisation consiste à invalider une thèse en atténuant les données (chiffres, statistiques, exemples). La réfutation, dans ce cas, est orientée vers la remise en question de l'exemple (du cas particulier).

2-Différentes formes de raisonnements :

L'activité discursive consistant en l'argumentation est fondée sur des systèmes d'élaboration logique de la pensée. Différents types de raisonnements peuvent être définis :

a- Le raisonnement causal.

Quand un homme décide soudain que rien ne remplace l'élégance d'un costume, on peut être certain qu'il vient de découvrir le charme de la pure laine vierge. (publicité)

Le principe de cette argumentation est que tout fait a une cause et produit des effets. Entre les faits s'établissent donc des relations de condition à conséquence, de moyen à fin, de cause à effet. Bien établie, cette argumentation à structure logique est très puissante. Elle repose sur le fait de montrer que tel effet doit avoir telle cause et non telle autre.

Principes de réfutation : Montrer que les causes ne sont pas suffisantes, prouver qu'un même effet peut avoir plusieurs causes, prouver que l'effet est mal décrit, le décrire autrement de manière à discréditer la cause présentée.

b-La déduction

Cette montre est suisse, or les montres suisses sont de bonne qualité, donc cette montre est de bonne qualité.

Des deux prémisses (arguments) on déduit une conclusion, le raisonnement part du général pour traiter un cas particulier. Le syllogisme se compose de trois propositions : deux prémisses et une conséquence ou conclusion. L'une des prémisses s'appelle la majeure parce qu'elle renferme l'idée générale; l'autre porte le nom de mineure parce qu'elle énonce la proposition particulière. Cela construit un raisonnement à structure logique.

Principes de réfutation : formuler la proposition présumée; ensuite dénoncer l'erreur de raisonnement.

c- Le raisonnement dialectique

La peine de mort détruit la personne du criminel.

La peine de mort exalte le criminel jusqu'à en faire un héros.

Supprimer la peine de mort permet d'humaniser le criminel sans l'idéaliser.

Comme dans la déduction, le raisonnement dialectique part de deux propositions contraires, voire contradictoires. Mais alors que la déduction ne fait qu'exprimer ce qui est impliqué dans les prémisses, la conclusion du raisonnement dialectique apporte quelque chose de neuf; elle manifeste une pensée en mouvement. Le raisonnement dialectique, en effet, produit des idées nouvelles à partir de propositions de départ qui s'opposent. Cela aboutit à une forme synthétique et logique du raisonnement afin de montrer qu'aucune des deux propositions contradictoires n'est satisfaisante

Principes de réfutation : contester l'une au moins des deux propositions; échapper à l'alternative.

d-L'induction

Catherine Deneuve utilise Woolite. (publicité Woolite)

Concluez que ce produit est donc censé convenir à tout le monde.

Le raisonnement part du particulier pour arriver à une loi générale. La généralisation peut conduire à une vérification, une illustration grâce aux exemples. Dans l'induction par généralisation, on part de faits particuliers pour arriver à une affirmation générale, une hypothèse synthétisante. L'induction est un raisonnement à structure logique qui doit utiliser, pour être efficace, suffisamment d'exemples pertinents.

Principes der réfutation : citer d'autres faits qui conduisent à une conclusion inverse; montrer que la généralisation n'est pas valide.

e - La question rhétorique

*Un instant si merveilleux ne vaut-il pas ce qu'il y a de mieux ?
(publicité pour un réseau de distributeurs de fleurs)*

Ce type d'argument consiste en la formulation d'une question qui ne demande pas de réponse mais sollicite l'assentiment du destinataire.

Principe de réfutation : échapper à la question; en poser une autre.

3- Une typologie des arguments :

a- L'absurde

Vous dirigez un orchestre et vous prônez l'anarchie !

La position de l'interlocuteur est radicalement mise en cause en montrant que son raisonnement est contradictoire. Il s'agit de simplifier le raisonnement pour faire apparaître la contradiction.

Principes de réfutation : distinguer, dissocier les éléments; apporter des informations plus précises prouvant que le raisonnement est logique.

b-L'argument a contrario

Les salaires modestes doivent payer très peu d'impôts car ils ne permettent de vivre que modestement; par contre, les hauts salaires doivent être fortement taxés car ils permettent de vivre luxueusement, donc permettent de se priver.

Ce type d'argument met en opposition des éléments pour obtenir des décisions diamétralement différentes. L'idée est que des éléments opposés doivent être traités de manière opposée. Il s'agit d'accentuer le contraste entre les faits, les opinions.

Principe de réfutation : l'argument de justice qui montre que les faits relevant d'une même catégorie ne doivent pas être traités différemment.

c-L'argument ad hominem

- Monsieur, nous passons trop de temps à étudier. Nous n'avons plus le temps de faire du sport. Supprimez donc de la matière.

- Vous avez tout à fait raison de vouloir moins étudier, je vous encourage à la paresse mais à la paresse intelligente : travaillez mieux, perdez moins de temps et vous en aurez davantage pour pratiquer les activités physiques qui sont tellement salutaires.

Il s'agit de procéder à l'inversion feinte des rôles. On se met à la place de l'interlocuteur en acceptant ses présupposés mais pour tenir un discours contraire à ce qu'il veut faire admettre.

Principes de réfutation : montrer que la conclusion proposée est irréalisable, qu'elle entraînerait des conséquences fâcheuses; mettre en doute la bonne foi de l'interlocuteur.

d-L'argument *ad personam* ou argument personnel

Comment pouvez-vous critiquer la télévision, vous ne la regardez jamais ?

La stratégie argumentative interpelle l'interlocuteur en tant que personne afin de dévaluer ses propos. On prend l'adversaire à partie dans sa singularité.

Principes de réfutation : replacer le débat sur le plan des idées; montrer que ce qui est en jeu dépasse le cas individuel; montrer que d'autres personnes défendent la même opinion.

e-L'argument *a fortiori*

La vengeance, l'amour, l'honneur, la douleur, une autre peur arrivent à en [= de la peur de la mort] triompher. Ce que l'amour d'un être ou d'un pays, ce que la folie de la liberté arrivent à faire, comment la cupidité, la haine, la jalousie ne le feraient-elles pas ?

CAMUS A., Réflexions sur la guillotine

On procède à l'élargissement d'une conclusion limitée à une autre plus vaste. "Si telle cause produit tels effets, à plus forte raison, une cause plus puissante (et du même ordre) peut-elle produire ces effets; si une cause produit ces effets, à plus forte raison, cette même cause peut-elle produire de moindres effets (du même ordre)". (Dans ce dernier cas, l'argument est appelé *a minori*.)

Principes de réfutation : montrer que les causes (les effets) ne sont pas du même ordre ou mal hiérarchisées.

d-L'analogie

*Il faut équiper tous les avions de radar,
puisque le radar est à l'avion ce que l'œil est au chasseur.*

Établissement d'une similitude de rapports entre deux couples de termes (A est à B comme C est à D). "Si vous admettez que C est à D, vous admettez que A est à B puisque A est à B comme C est à D". A la différence de la comparaison, l'analogie envisage des faits qui n'appartiennent pas au même univers de discours. La **métaphore** est une analogie raccourcie. Le locuteur débute à partir de choses connues pour argumenter sur du moins connu et établir explicitement ou implicitement des points communs.

Principes de réfutation : dissocier les deux couples de termes; montrer qu'il s'agit de situations différentes.

e - L'autorité

Le personnage qui, revêtu d'une blouse blanche, nous affirme que telle pâte dentifrice est la solution définitive à tous nos problèmes dentaires, se pose en autorité scientifique afin de donner plus de poids au message publicitaire.

C'est certain, je l'ai lu dans le journal.

Le principe est de renforcer une proposition en la faisant bénéficier d'un prestige extérieur. Cet argument vise à rendre légitime la proposition en faisant appel à une personne, une institution, un certain langage considérés comme dignes de foi. Il s'agit de citer l'autorité, d'établir son "autorité" et de préciser où et quand elle s'est exprimée sur ce sujet.

Principes de réfutation : contester l' "autorité"; les propos qui lui sont attribués; citer d'autres sources tenant des propos contradictoires.

4- Le discours de Robert Badinter pour l'abolition de la peine de mort

Le 9 octobre 1981, alors qu'il est garde des sceaux dans le gouvernement de François Mitterrand, nouvellement élu, Robert Badinter obtient l'abolition de la peine de mort en France, dernier pays de l'union européenne à procéder à cette mesure. Nous allons visionner le discours que le ministre a prononcé devant l'assemblée nationale le 17 septembre avant que ne soit effectué le vote qui conduisit le pays à l'abolition. Robert Badinter procède en un discours d'une grande efficacité à une délibération visant à trancher le problème de la peine de mort après avoir confronté les différents points de vue auxquels cette question renvoie.

<http://www.ina.fr/economie-et-societe/justice-et-faits-divers/video/I00004544/discours-de-robert-badinter-sur-l-abolition-de-la-peine-de-mort-1-2.fr.html>

<http://www.ina.fr/economie-et-societe/justice-et-faits-divers/video/I00004546/discours-de-robert-badinter->

Exercice maison avec possibilité de présenter lors de la séance suivante 10mn d'exposé. L'exercice sera noté avec la possibilité si cela est nécessaire de reconduire la tentative lors des séances d'examen final. Si la note est retenue, elle sera conservée lors du calcul de la moyenne de l'écue.

Séance 10 Observation de situations d'oral formalisé (3) : Un journal télévisé/un journal radiophonique -Textes informatifs

Prévoir 20mn ou 1/2h en début de séance pour les passages à l'oral (3 à 4)

1-Types de texte explicatif/informatif

Dans les classements typologiques, on distingue clairement le type informatif-explicatif du type argumentatif qui vise à modifier les opinions d'autrui. Or, les textes informatifs-explicatifs visent moins à modifier un point de vue qu'à apporter un savoir. Cependant, il est nécessaire de distinguer l'activité explicative de l'activité informative. Le texte explicatif a sans aucun doute une base informative mais se caractérise par la volonté de faire comprendre les phénomènes. Implicitement ou explicitement, le texte explicatif est conditionné par une question de départ qu'il s'efforcera d'élucider. En revanche, le texte informatif ne vise pas à établir une conclusion à propos d'un savoir ou d'une notion précise. Il transmet des données organisées voire hiérarchisées en évitant, en principe d'orienter ou d'influencer l'opinion de

l'auditoire vers telle ou telle conclusion. Il est possible de considérer le texte informatif-explicatif comme un genre de discours encyclopédique dans lequel des séquences descriptives ne sont pas à exclure.

2-Qu'est ce qu'un Journal d'information ?

Un **journal** est un document écrit ou oral qui recense par ordre chronologique ou thématique un certain nombre d'événements pour une période donnée (généralement une journée, d'où il tire son nom). Par extension, un journal désigne une publication papier regroupant des articles sur l'actualité du jour.

La rédaction d'un journal français regroupe tous les journalistes qui participeront à la création de l'édition du jour. Elle est dirigée par un rédacteur en chef dont le rôle est de définir l'orientation du journal, d'arrêter l'agenda du jour, de la semaine ou du mois, c'est-à-dire de fixer le nombre et le contenu des articles qui seront publiés ou présentés dans le journal. Le rédacteur en chef est épaulé par un ou des adjoints, qui peuvent être responsables d'une rubrique ou d'un service (international, société, sports, culture, politique). La conférence de rédaction est une réunion au cours de laquelle les journalistes se retrouvent pour évoquer ce qui « fera l'actualité ». Elle fait parfois l'objet de virulents débats et permet d'assurer la circulation de l'information au sein de la rédaction. Au cours de la conférence, les sujets et les angles du jour sont arrêtés, de même que leur format (interview, reportage, enquête, éditorial...).

Dans le cadre d'un journal quotidien, les sujets sont amenés à changer en fonction de l'actualité ou de ce que les journalistes recueillent sur le terrain. Passée une certaine heure, le journal doit être bouclé. Tous les journalistes sont donc tenus de respecter des délais (la *deadline* dans le jargon américain) et de rendre leur copie à heure fixe. La version définitive des articles est envoyée aux secrétaires de rédaction. Le secrétaire de rédaction est un journaliste, au même titre qu'un rédacteur ou un reporter. Son travail est de relire et de vérifier les articles qui lui sont soumis, d'en définir la titraille (surtitre, titre, sous-titre, chapeau, intertitre), et d'adapter le texte aux impératifs de la maquette pour en assurer la meilleure présentation.

Le journal télévisé ou le téléjournal est un journal d'information diffusé par une chaîne de télévision. Le journal radiophonique, comme son nom l'indique, ne repose pas sur un support visuel et est conditionné à un fonctionnement strictement audio. Ces bulletins d'information sont généralement présentés voire incarnés par un journaliste ou un présentateur récurrent, qui introduit des reportages ou des séquences sur des sujets internationaux, nationaux ou locaux et des chroniques comme la météo. Les informations proviennent le plus souvent des journalistes et des correspondants de la rédaction de la chaîne en région ou à l'étranger. Ces informations peuvent également provenir des agences de presse internationales comme l'AFP, Reuters TV ou par des réseaux comme EuroVisioN qui centralisent les images d'intérêt international issues des télévisions nationales du monde entier. Le présentateur peut également résumer lui-même une information, avec image (« off ») ou sans image (« brève »). Depuis le milieu des années 1980, le *journal tout en images* a introduit une nouvelle forme de journal télévisé, c'est à dire sans être incarné par un présentateur apparent, les nouvelles étant commentées en voix off.

Les journaux télévisés se différencient des journaux parlés (terme réservé à la radio), l'absence ou la présence d'image impliquant un type d'expression différent reposant sur la

mise en spectacle de l'information. De plus, alors que la durée moyenne du JT semble être standardisée autour de 25 à 35 minutes. Le journal radio peut aller plus couramment du flash (quelques minutes) à la tranche matinale, de la mi-journée ou du soir d'une à plusieurs heures.

Typologie : en se référant aux JT quotidiens, cinq types principaux peuvent être mis en évidence : les journaux télévisés de synthèse, en fin de soirée, les tranches d'information matinales, les grands journaux télévisés, l'édition spéciale, les titres.

3- Les journaux

Nous allons écouter un journal radiophonique et visualiser un journal télévisé afin de dégager leurs différents principes d'organisation. Pour ce faire, nous allons réinvestir les notions de progression thématique, d'anaphore et cataphore qui conditionnent cohérence et cohésion textuelle.

Séquences audio et vidéo enregistrées !!

Exercice maison avec possibilité de présenter lors de la séance suivante 10mn d'exposé. L'exercice sera noté avec la possibilité si cela est nécessaire de reconduire la tentative lors des séances d'examen final. Si la note est retenue, elle sera conservée lors du calcul de la moyenne de l'écue.

Séance 11 : Observation de situations d'oral formalisé (4): l'interview de personnalité

Prévoir 20mn ou 1/2h en début de séance pour les passages à l'oral (3 à 4)

1-Définition

L'interview consiste, le plus souvent, à donner la parole à une personnalité dont la notoriété ou le pouvoir confère une certaine influence. Bien entendu, il n'est pas exclu d'interroger des personnes inconnues représentatives de telle ou telle tendance intellectuelle ou sociétale. L'interview est une pratique courante dans la presse, soit-elle écrite, radiophonique ou télévisuelle. Un dispositif est installé de manière à ce que l'intervieweur et l'interviewé participent d'un échange direct. Ainsi, la personnalité des deux protagonistes influe-t-elle radicalement sur la conduite d'une interview. La construction du discours de l'interview s'effectue constamment dans la négociation. L'intervieweur se positionnant comme le représentant d'une certaine pensée à l'égard des notions que devra aborder l'interviewé. Cela peut créer des situations problématiques voire conflictuelles ou encore de soumission. (Certains interviewés allant jusqu'à quitter le plateau sur lequel ils étaient invités – Le ministre de l'industrie M. Besson a dernièrement décidé de quitter le plateau de M6 alors qu'il était interrogé sur la question de la sécurité nucléaire...). Se construisent alors des images fondées sur les relations interpersonnelles représentatives de valeurs sociales et faisant fonctionner des systèmes dialogiques très forts sans que les interlocuteurs directs en soient réellement conscients – des mots voire des énoncés entiers peuvent être considérés comme attirants ou répulsifs par l'auditoire qui trouvera ainsi à se positionner. Cela vient du fait que

le contenu de l'interview fait intervenir des systèmes de représentations idéologiques (modèles intériorisés du monde qui donnent lieu à des stéréotypes) reposant sur l'ethos de l'interviewé. En rhétorique, l'image que l'orateur donne de lui-même à travers son comportement verbal (intonation, rythme, diction, choix et organisation des contenus) constitue l'efficacité du discours. Le terme d'ethos est associé à celui de pathos. Cette dimension du discours argumentatif vise les réactions affectives de l'auditoire et donnera lieu à des processus d'identification ou de différenciation à l'égard de l'orateur et confirmera ou infirmera la validité de son ethos.

2- Quelques éléments à observer lors d'une interview :

- Il est nécessaire de s'interroger sur la personnalité de l'interviewé mais aussi sur la manière dont il accepte d'être mis en scène. Cela concerne sa posture et son apparence physique ;

- l'intervieweur, on l'a vu, tient une place paradoxale : en retrait, il guide l'échange. On s'interrogera sur sa présence (est-il présent sur le plateau ou simple voix off), sa posture à l'égard de l'interviewé est-elle percutante, respectueuse, soumise... ;

- les contenus de la discussion que sont la présentation de la personne, les questions plus ou moins orientées, les ratés ou interruptions liés au système de l'interaction ;

- enfin, les choix techniques participent de la mise en scène voire à la dramatisation de l'interview. On observera l'arrière-plan choisi pour mettre en valeur la personnalité, la prise de vue (types de plan), la lumière, le montage.

Il s'agit, dans tous les cas, de comprendre en quoi la personne interviewée construit une certaine vision d'elle-même ou du groupe qu'elle représente. Ces phénomènes, on l'aura compris, contribuent à créer une certaine vision du monde.

3-Nous allons visionner différentes séquences d'interview afin d'en comprendre les formes d'organisation.

a-Dernière interview de Serge Gainsbourg, le 8 juin 2007 :

http://www.dailymotion.com/video/x27mn7_derniere-interview-serge-gainsbourg_creationhttp://www.dailymotion.com/video/x49oc2_derniere-interview-serge-gainsbourg_music

b- L'interview d'un homme politique :

<http://videos.tf1.fr/jt-20h/l-interview-integrale-de-nicolas-sarkozy-au-20h-5655455.html>

ou

<http://www.m6bonus.fr/videos-series-2/videos-capital-146/emission-du-19-06-2011/video-eric-besson-quitte-le-plateau-de-capital-sequence-en-integralite-79278.html>

Exercice maison avec possibilité de présenter lors de la séance suivante 10mn d'exposé. L'exercice sera noté avec la possibilité si cela est nécessaire de reconduire la tentative

lors des séances d'examen final. Si la note est retenue, elle sera conservée lors du calcul de la moyenne de l'écue.

Séances 12 et 13 = préparation de l'exercice terminal d'oral + évaluation (normalement un certain nombre d'étudiants auront commencé à passer l'épreuve orale durant les séances 8, 9, 10, 11)